Accusé de réception en préfecture 079-200072189-20181015-2018-10-08-DE Date de télétransmission : 17/10/2018 Date de réception préfecture : 17/10/2018

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Gâtine

46, boulevard Edgar Quinet 79200 Parthenay Tél. 05 49 64 25 49 pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

Identifiant 2018-10-08

Comité syndical 15 octobre 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le quinze octobre à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président. M Jean-Claude Guérin a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 9 octobre 2018

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants Absents, excusés : 13 titulaires / 30 suppléants

Présents : 18 titulaires / 1 suppléant Votants : 19

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier, NOLOT Monique	COIFFARD Jean-François,		
Parthenay- Gâtine	ALBERT Philippe, BELY Françoise, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean- Claude, LARGEAU Béatrice,	BERGEON Patrice, DUFOUR Jean-Paul, GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent → De TALHOUET ROY Hervé	CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, MINEAU Nadine, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël,		

Consultation pour la création du site Internet de promotion touristique – Choix de prestataire

Le groupe de travail Tourisme a lancé une consultation le 4 juillet dernier pour la réalisation d'un site Internet de promotion touristique à l'échelle du Pays de Gâtine. Pour la création de ce site une demande de subvention LEADER (fiche action 4) va être déposée comme il en a été délibéré en Conseil syndical le 2 juillet dernier.

Après étude et analyse des 2 offres reçues (voir tableau d'analyse joint), le groupe propose de retenir la société Tabula Rasa pour la réalisation de ce site Internet. Cette société a présenté une offre détaillée et complète répondant point par point au cahier des charges avec notamment un module permettant aux prestataires d'hébergement de déclarer leur taxe de séjour.

Les offres tarifaires des 2 prestataires sont équivalentes. Toutefois, Tabula Rasa a proposé des options complémentaires intéressantes en plus d'une prestation d'assistance technique.

Ainsi, le groupe de travail suggère d'intégrer des options proposées par Tabula Rasa en complément de l'offre de base afin de bénéficier du financement Leader pour la totalité du site Internet. Ces options permettront d'avoir un site Internet de promotion touristique complet en adéquation avec le monde du tourisme et du numérique actuel. Les options retenues sont les suivantes : newsletter, immersion de la réservation, assistance 1 heure par mois et achat de nom de domaine (sur la base de 5 noms de domaine). Ces différentes options ne sont pas proposées par Stendy Mallet.

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine propose d'héberger le site Internet sur leurs serveurs. Ceci permettrait d'économiser 294,00 HT par an.

Les membres du Comité syndical décident :

- de valider l'offre de Tabula Rasa d'un montant de 14280,20 € TTC (12982 € HT) pour la réalisation du site Internet de promotion touristique,
- d'ajuster le plan de financement avec le devis de Tabula Rasa en intégrant l'option proposée (immersion de la réservation) d'un montant de 1440 € TTC (1200 € HT) ainsi que les devis extérieurs complémentaires concernant la mise à disposition de photos (évaluée à environ 1540 € TTC) et la traduction (évaluée à environ 900 € TTC).
- d'accepter la proposition d'hébergement (et de noms de domaine supplémentaires) du site internet sur les serveurs de Parthenay-Gâtine sous réserve de la confirmation écrite de ladite communauté de communes ; dans le cas contraire la proposition de Tabula Rasa sera retenue pour un montant de 388,80 €TTC (324 €HT).

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme

Le Président Didier GAILLARD